

PROJET DE DÉLIBÉRATION - CONSEIL COMMUNAL DU 27/01/2020

SEANCE PUBLIQUE

N° \*- ENSEIGNEMENT MATERNEL - Organisation - Ouverture de trois demi-classes aux écoles d'Ensival, de Hodimont et de Carl-Grün à partir du 26 novembre 2019.

LE CONSEIL,

Vu sa délibération du 25 novembre 2019 fixant les normes d'encadrement dans l'enseignement maternel du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020;

Vu le décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement et notamment l'article 43 qui prévoit un deuxième comptage le 11ème jour de classe qui suit les vacances d'automne;

Attendu que le nombre d'élèves régulièrement inscrits aux écoles d'Ensival, de Hodimont et de Carl-Grün, durant une période de huit jours consécutifs de classe, a atteint la norme permettant l'octroi d'une subvention-traitement pour un demi-emploi supplémentaire dans chacune de ces écoles à partir du 26 novembre 2019;

Vu le rapport, soumis au Collège communal du 17 décembre 2019, par lequel le Service de l'Instruction publique propose l'ouverture de trois demi-classes maternelles supplémentaires aux écoles d'Ensival, de Hodimont et de Carl-Grün à partir du 26 novembre 2019;

Attendu que ces emplois pourront bénéficier des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section de Mme Belly, échevine en sa séance du 15 janvier 2020

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

DECIDE :

Art. 1.- Une demi-classe maternelle supplémentaire est ouverte aux écoles d'Ensival, de Hodimont et de Carl-Grün à partir du 26 novembre 2019.

Art. 2.- Ces quatre demi-classes resteront ouvertes aussi longtemps qu'elles pourront bénéficier des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit jusqu'au 30 juin 2020.

Art. 3.- Le présent arrêté sera transmis, pour information, à Mme la Ministre chargée de l'Enseignement fondamental et à l'Inspection scolaire.